



AGENCE IMMO TRANSAC

OFFREZ-VOUS L'EXCELLENCE

BARÈME DES HONORAIRES Agence IMMO TRANSAC

Barème à compter du 1er Août 2025

Nos honoraires sont compris entre 20 et 3 % du prix de vente et peuvent être dégressifs en fonction du prix de vente.

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat de vente par la signature de l'acte authentique

HONORAIRES pour tous types de mandat vente et tous types de biens

VILLA / APPARTEMENT / IMMEUBLE / LOCAL / TERRAIN

PRIX DE VENTE
par Tranche

HONORAIRES D'AGENCE TTC
MAXIMUM

Jusqu'à 500 000 €

10 %

De 500 001 € à 1 000 000 €

10 %

Plus de 1 000 001 €

5 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Ils comprennent les prestations suivantes : visite, négociation, constitution du dossier de vente, et suivi jusqu'à l'acte notarié.

Les honoraires relatifs à la vente de biens neufs confiés par un professionnel de l'immobilier sont définis par ce dernier.

Tous nos honoraires sont exprimés TTC au taux de TVA en vigueur à L'île de la Réunion : 8,5 %.

Les honoraires indiqués dans ce barème correspondent aux honoraires de base maximum, mais peuvent être soumis à négociation.

En effet, notre grille indique des pourcentages plafonds, et nous restons ouverts à ajuster nos conditions pour garantir que nos services s'adaptent aux besoins et au budget de chaque client.

Notre priorité est de garantir l'entière satisfaction de nos clients, en offrant un service de qualité à la hauteur de la valeur que nous créons pour leur projet.

AGENCE IMMO TRANSAC : S.A.R.L au capital de 7 500 € - SIRET : 510 726 384 00016 - Code APE : 6831 Z

Carte professionnelle n° 9741 2021 000 000 045 délivrée par CCI Réunion

Carte portant les mentions manuscrites « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « non détention de fonds ». Garantie

GALIAN d'un montant de 120 000 euros - 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS

HONORAIRE POUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE OU DE DROIT AU BAIL

Tous les prix en sachant que les honoraires sont toujours à la charge du preneur.

25 % du prix de la cession avec un minimum de 5 000 €

HONORAIRES DE LOCATION pour tous types de Mandats de location et pour tous types de biens.

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

HONORAIRES D'AGENCE TTC

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué.

8,00 € / m²

Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué.

3,00 € / m²

Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)

HONORAIRES D'AGENCE TTC

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT qui sont toujours à la charge du locataire.

25 % du prix annuel HC et HT

AVIS DE VALEUR : 120 € HORS TAXES PAR BIEN.

Un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Les estimations immobilières sont gratuites uniquement lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre d'un projet réel de vente immobilière, et n'incluent pas la remise d'un document officiel ou d'une attestation écrite.

Les avis de valeurs sont soumis à une TVA de 8.5% à ajouter au montant dû.

Ex. : 120 € HT + TVA de 8.5% = 130,20 €